Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 9

Rubrik: Échos de partout ; Pesées et stations d'observations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES MÉTHODES D'INTRODUCTION DE REINES

La revue est-allemande « Garten und Kleintierzucht » (Jardins et petits élevages), dans son édition destinée aux apiculteurs, a publié une nouvelle méthode d'introduction de reines expérimentée avec succès, durant plusieurs années, par M. J. Bauer.

Cette méthode consiste à rémérer des colonies orphelines ou possédant des reines médiocres à l'aide d'alcool à 95°. L'opération doit se faire pendant les mois d'été.

On verse l'alcool sur un buvard placé dans un récipient peu profond. On met le tout dans la ruche sous la grappe d'abeilles. La quantité d'alcool doit varier selon le nombre de cadres.

Dans une ruche de 6 cadres, on prend 4 cm^3 d'alcool, pour 9 à 10 cadres 7 cm^3 et pour une ruche coiffée d'un magasin 8 cm^3 d'alcool.

Les expériences ont eu lieu avec des ruches Freudenstein (cadres de 38,8 cm de large et 20 cm de hauteur).

Après avoir enlevé la reine à remplacer, s'il y a lieu, on donne la nouvelle reine, dans une cage habituelle d'introduction, en même temps ou immédiatement après le versement de l'alcool. On ferme la cage avec du candi.

Dans une colonie à rémérer il ne faut pas oublier les cellules royales ébauchées ou bâties si l'on veut éviter les échecs.

Il est souvent difficile de rémérer les colonies agressives.

Dans la « Gazette apicole », Alin Caillas signale un procédé, exposé par M. A. Dumenil, dans le « Bulletin des Apiculteurs Picards » : il utilise l'éther pour anesthésier les abeilles.

Pour ce faire, il envoie par le trou de vol, à l'aide d'une petite cuillère à café, son contenu d'éther, soit 5 cm^3. Il en verse autant sur un tampon d'ouate qu'il place au trou du nourrisseur et ferme l'entrée de la ruche.

Après 5 à 8 minutes, le bruissement des abeilles ayant cessé, l'entrée est débouchée. C'est le moment d'opérer rapidement et d'ouvrir la ruche pour rechercher la reine à remplacer.

Après 45 secondes à une minute, les abeilles se réveillent. On peut alors introduire, sans le moindre risque, la nouvelle mère. Le procédé, assure le maître français, n'a aucune influence sur le rendement de la ruche.

Il est fait remarquer que l'éther étant inflammable il faut, afin d'en éviter l'explosion, laisser la pipe et l'enfumoir durant les manipulations.

(Belgique apicole G. C.)

LA GELÉE ROYALE D'APIS MELLIFICA ET SON ACTION SUR L'HOMME

On a attribué dernièrement, à la gelée royale, des propriétés sensationnelles. Elle est, depuis des temps lointains, employée comme médicament empirique par les apiculteurs. Comme on le sait, la gelée royale est préparée par les abeilles ouvrières pour nourrir les larves destinées à être reines. Comme la reine a des particularités anatomiques et fonctionnelles vraiment exceptionnelles dans la ruche, on a voulu les attribuer aux propriétés nutritives de la gelée. La réalité est beaucoup plus complexe.

La reine vit de 4 à 5 ans tandis que les ouvrières durent environ 6 semaines seulement. Se basant sur cette différence et transférant sur l'homme les propriétés supposées de la gelée, comme élixir de longue vie, un article intitulé : « Pouvons-nous vivre cent ans ? », publié dans la « Gazette Apicole », a ramené les discussions passionnées actuelles sur les effets de la gelée royale des abeilles et a déterminé un énorme accroissement de sa production, en faisant ressortir les méthodes de conduite à plusieurs reines, afin de multiplier les cellules remplies de gelée.

On a prétendu que la gelée royale était capable, non seulement de prolonger la vie, mais de guérir, en outre, les affections du cœur, la maladie de Parkinson, le cancer, etc., toutes affirmations réellement gratuites.

Une publicité exagérée a exalté, jusqu'au paroxisme, l'imagination des gens. Mais de tels excès n'empêchent pas que la gelée royale ait effectivement une activité notable et qu'elle soit un produit digne d'une étude scientifique sérieuse.

La gelée royale est sécrétée par le lobe antérieur des glandes pharyngiennes des ouvrières, mais seulement entre le sixième et le douzième jour de leur vie. Après quoi, les glandes s'atrophient, bien qu'elles puissent sécréter à nouveau, si les conditions sociales de la ruche se modifient dans un certain sens. La nutrition et la nourriture de la larve destinée à être reine sont complètement différentes de celle des larves qui doivent devenir des ouvrières. Les différences entre celles-ci et la reine sont énormes puisque la reine est plus longue, se développe avec une plus grande rapidité, peut être fécondée et déposer une quantité étonnante d'œufs.

Il paraît naturel que ce qui importe d'abord d'un produit auquel on attribue tant d'extraordinaires qualités, soit sa composition,

mais on est bien éloigné encore de la connaître dans tous les détails.

Planta (1888-1889) donne de la nourriture de la reine la composition suivante : protéines 45,14% ; corps gras 13,55% ; glucose 20,39%.

En 1922, Alppler trouve la composition suivante : humidité 24,15% ; protéines 30,61% ; corps gras 15,22% ; sucres 14,05% ; cendres 2,30%.

En 1939, Melampy analyse la gelée des larves de 3 à 4 jours et donne cette composition centésimale : humidité 66,05% ; extrait sec 33,95% ; protéines 12,34% ; corps gras 5,4% ; sucres réducteurs 12,49% ; cendres 0,82% et indéterminés 2,84%.

Le fait que la gelée royale transforme une larve, qui d'une autre manière serait stérile, en un insecte capable de reproduction, a fait supposer l'existence, dans la gelée royale, d'une hormone gonadotrope (c'est-à-dire qui agit sur le développement et le fonctionnement des organes génitaux) qui, en réalité, n'a pas été trouvée. Mais même, dans le cas de son existence, il serait absurde de vouloir conclure que, de la même manière qu'elle est active pour les abeilles, elle peut l'être pour l'espèce humaine ou pour les vertébrés supérieurs. Il faut remarquer d'ailleurs, que tandis que les hormones sont des produits de sécrétion interne, la gelée royale est une sécrétion externe.

La vitamine E se rencontre, dans la gelée royale, dans la proportion de 1 à 1,5 unité par gramme, ce qui ne paraît pas suffisant pour expliquer l'extrême fécondité de la reine. On n'a pu démontrer la présence de la vitamine K et les vitamines C et A sont presque totalement absentes.

Par contre, on trouve la totalité des vitamines du groupe B et on a attribué à cela les effets de la gelée royale sur les vertébrés supérieurs ; mais comme on le dira plus loin, une telle affirmation est totalement inexacte.

Haydak et Palmer ont trouvé, en milligrammes par gramme, les compositions vitaminiques suivantes : thiamine 0,15 - 0,30 ; riboflavine 0,95 ; acide nicotinique 8-10, acide pantothénique, 0,086-0,075.

D'autres investigateurs donnent des chiffres différents et généralement plus bas, ce qui n'est pas étonnant, car on sait que, en dehors des variations dépendant de la technique de détermination employée au moment de la récolte, etc., les quantités de vitamines contenues dans un même produit naturel, souffrent éventuellement de variations visibles. En se fondant sur les résultats obtenus par les différents chercheurs, Caillas apporte les chiffres moyens suivants : thiamine 0,006 mg par gramme, piridoxine 0,008, acide nicotinique 0,083, acide pantothénique 0,240, lactoflavine 0,019,

biotine 0,003, acide folique 0,00035, inositol 0,100. L'acide pantothénique est surtout abondant malgré les variations habituelles. La gelée royale en contient environ un demi-milligramme par gramme.

Tandis que dans les premiers jours, les larves d'ouvrières disposent d'une nourriture plus riche en protéines et en corps gras que les larves de reines, après trois jours, le contraire a exactement lieu et l'auteur croit que c'est dans la quantité et la qualité des corps gras, qui apparaissent dans la nourriture du quatrième jour, que l'on doit chercher la cause de la différenciation entre les ouvrières et la reine.

On n'a pas, non plus, pu montrer que les ouvrières nourries avec de la gelée royale vivraient plus longtemps que les ouvrières soumises à la nourriture normale. Rien n'invite, pour autant, à croire que ce qui n'arrive pas à l'insecte même, puisse avoir lieu pour l'homme ou pour les vertébrés, d'autant plus que les lois biologiques enseignent qu'il n'est pas de produit capable de déterminer des modifications morphologiques et physiologiques chez les invertébrés et qui puisse les déterminer aussi chez les vertébrés ou chez l'homme.

Les essais chimiques effectués à ce jour avec la gelée royale ne sont pas encore suffisants pour en tirer des conclusions thérapeutiques ; c'est pourquoi l'auteur se limite à exposer les effets que la gelée royale exerce sur l'homme sain et qui se résument à une triple action : générale, sur l'appétit et sur la peau.

Action générale

Elle est très variable sur les personnes saines et non fatiguées ; intense dans 15 à 20% des cas ; plus faible mais visible dans 20 à 25% et nulle ou insignifiante dans 60%.

Sur les sujets sensibles, elle exerce une influence stimulante générale et rappelle celle déterminée par l'amphétamine : sensation d'augmentation des facultés physiques et intellectuelles, plus grande résistance à la fatigue (spécialement à celle produite par le manque de sommeil), sensation d'euphorie et renforcement de la confiance en soi-même.

Contrairement à l'amphétamine, la gelée royale ne paraît pas s'opposer au sommeil mais diminue la sensation de sa nécessité. Parfois, elle rétablit le sommeil normal chez les individus qui souffrent d'insomnies. Tandis que les effets de l'amphétamine, par la bouche, apparaissent à la 20e ou 30e minute et durent six heures, avec ensuite une phase dépressive, ceux de la gelée royale, qui apparaissent après quelques jours de traitement, ne s'accompagnent pas d'une phase dépressive et se maintiennent longtemps en s'atténuant progressivement une fois que l'administration cesse.

Alors que l'amphétamine exerce son action sur 90% des individus sains, la gelée royale le fait, mais avec un pourcentage beaucoup moindre. Celle-ci n'accroît pas les effets de celle-là, ce qui révèle que ses mécanismes d'action sont complètement distincts. Néanmoins, la gelée supprime la phase dépressive secondaire de l'amphétamine et permet de prolonger, par conséquent, l'administration de celle-ci, sans les inconvénients habituels, en même temps qu'elle exerce un effet désintoxiquant sur les personnes habituées à l'emploi de l'amphétamine.

L'emploi de la gelée royale, avec de brefs intervalles, produit aussi une accoutumance qui diminue l'activité de la préparation. Parmi les médicaments connus, seule la covatine (N 68) exerce des effets en grande partie analogues à ceux de la gelée royale. Dans certains cas l'association des deux peut être utile.

Chez certains sujets, la gelée royale stimule l'activité génésique ; en d'autres cas, au contraire, elle l'inhibe et cela, paraît-il, indépendamment de la situation générale.

Appétit

L'action de la gelée royale sur l'appétit est visible et consiste à le régulariser. Elle n'a pas d'effet sur les personnes qui, normalement, l'ont bon mais, par contre, elle l'accentue beaucoup chez ceux qui souffrent d'anorexie, spécialement si celle-ci obéit à des causes psychiques.

Peau

La gelée royale exerce des effets très notables sur la peau, spécialement sur le **chérotracosis**, affection constitutionnelle caractérisée par la perte de la transparence et de l'élasticité de la peau et qui s'acquiert à la suite de troubles locaux de la sécrétion des glandes sudoripares et sébacées.

La gelée, exclusivement par voie buccale ou associée à l'application locale, procure dans cet état dermopathique d'excellents effets, et même de surprenantes guérisons.

Dans le traitement de la **séborrhée**, la gelée royale donne des résultats qu'aucun autre traitement n'a donné jusqu'à présent, ce qui ne veut pas dire, néanmoins, que nous sommes devant un traitement efficace de l'alopécie séborrhéique puisqu'on ne sait pas encore si une telle alopécie est une conséquence de la séborrhée ou s'il est question de manifestations distinctes du même processus fondamental.

La **posologie** de la gelée oscille entre 15 et 150 mg par jour durant 20 jours, traitement qui peut se répéter au bout de deux ou trois mois par voie buccale. L'administration parentérale paraît à rejeter à cause du danger de sensibilisation aux protéines de la

gelée. D'ailleurs, la voie buccale donne des résultats plus actifs et l'action du produit n'est pas détruite par le suc gastrique.

Chez les apiculteurs il est courant de diluer un gramme de gelée royale dans 100 grammes de miel et de consommer le mélange en 21 jours. D'autres emploient 3 grammes pour 100 grammes de miel, en 21 jours également et disent obtenir des résultats meilleurs. La dose journalière serait, dans le premier cas, de 50 mg et, dans le second, de 150 mg.

Il existe des préparations de gelée royale en suspension dans l'hydromel ou en solution glycérinée pour application parentérale.

L'auteur donne sa préférence à la voie perlinguale par l'emploi de comprimés de 5 à 25 mg qu'il suffit de placer sous la partie antérieure de la langue ; attendre alors sa dissolution et son absorption sans mastiquer ni avaler.

Pour l'application locale, on peut employer des crèmes, au 1 : 1000 ou plus, concentrées, que l'on distribue en couches minces sur la peau, en massant celle-ci pour que le produit pénètre le mieux possible.

Il convient d'associer le traitement externe avec le traitement interne par voie buccale.

(Reproduit et traduit d'« Archivas de Veterinaria Pratiqua et d'Apicultura » (Madrid) par M.L.G.C.)

PESÉES ET STATIONS D'OBSERVATIONS

du 6 juillet au 5 août 1970

Alt.	*Station*	*dim.*	*augm.*	*Observations*
357	La Plaine	—	3,200	Petite miellée peu importante, mais des colonies populeuses. Débarrassé les hausses, fin juillet.
450	Lussy-s-M.	3,100	8,200	Année à marquer d'une pierre blanche, on s'en souviendra.
500	Bex	5,400	20,300	Belle récolte qui se prolonge. Aujourd'hui 5 août, encore 750 gr. d'augmentation.
580	Senarclens	3,000	16,500	Aucune augmentation depuis le 22 juillet.
600	Cheseaux	2,100	3,400	La récolte est certainement finie en plaine, moyenne du rucher 18,500, c'est pas mal.
620	Echallens	2,100	8,200	Récolte terminée, pas très brillante pour la région.
650	Gros-de-Vaud	2,050	11,950	Les belles journées ont été mises à contribution, des vacances seront les bienvenues.
780	Villarimboud	1,300	6,300	Récolte en forêt et sur trèfle blanc.
800	Cernier	—	7,500	

Alt.	*Station*	*dim.*	*aug.*	*Observations*
835	Vollèges	—	5,250	A la fin du mois, j'ai constaté l'apparition du miellat qui ne s'extrait pas, les apports ne sont toutefois pas très conséquents. 1970 peut être classé dans les années fastes.
970	Le Locle	3,300	20,150	Récolte principale du 6 au 15 juillet. La forêt a été généreuse certains jours.

Les hausses à peine mises, il faut déjà songer à les enlever. Une fois de plus, nous devons constater, combien les saisons passent vite. Certes, il y a des régions où la forêt donne encore, mais nous pensons qu'en général, la récolte est terminée, ou près de l'être. S'il est encore trop tôt pour faire le bilan définitif, on peut dès maintenant affirmer, que l'année 1970 sera classée parmi les meilleures.

Ce communiqué sera aussi le dernier, un grand merci à tous nos correspondants pour leur précieuse collaboration. Pour terminer, n'oublions pas l'entretien de nos bascules, cet objet indispensable pour une exploitation rationnelle. Les prochains relevés dits de l'hiver soit : du premier octobre au 5 mars, devront parvenir au préposé pour le 10 mars 1971.

Genève, le 14 août 1970. **O. Schmid.**

DOCUMENTATION ÉTRANGÈRE

RÉSULTATS THÉRAPEUTIQUES OBTENUS PAR SUITE DE L'EMPLOI DE LA PROPOLIS DANS DIVERSES AFFECTIONS CUTANÉES

(par Dr Molnár-Toth Magdalena, Roumanie)
(Congrès de Bucarest en 1965)

La propolis ou la gomme d'abeilles est un produit naturel, préparé du matériel ramassé par les abeilles des bourgeons des plantes et des arbres, ainsi que du pollen des fleurs.

La propolis contient des résines et des baumes, des huiles éthériques, de la cire et du pollen. Grâce à sa composition chimique, ce produit possède des propriétés désinfectantes. Ses propriétés bactériostatiques, bactéricides, antifongiques et anesthésiantes font qu'elle est de plus en plus recommandée dans la médecine humaine. L'emploi de la propolis en médecine n'est pas une chose nouvelle, ce produit étant employé dès l'Antiquité en vue de traiter des blessures.

En vue d'obtenir certaines informations concernant l'efficacité de la thérapie à la propolis, nous avons entrepris des recherches sur les résultats de ce traitement au Service de pédiatrie relevant de l'Hôpital unifié du district de Marghita (rég. Crisana).

Bien que le nombre de ceux qui ont été traités à la propolis ne soit pas suffisant pour nous permettre de tirer des conclusions définitives à propos des indications de ce traitement, il nous offre toutefois des informations qui constitueront à l'avenir, par l'ac-